



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 2 octobre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de *Monsieur Jean-Philippe LEBAILLIF, 1^{er} Adjoint au Maire*, le Maire étant empêché, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Fulvio LUZI, *Adjoints au Maire*
Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : M. Philippe KELLNER, Maire (*pouvoir à Mr LEBAILLIF*)

Absent excusé : Bruno BIANCHI

Absentes : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2025-51 Maintien en fonction d'un adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2123-24

Vu l'arrêté du Maire en date du 5 septembre 2025 portant retrait de la délégation de fonction à Mme Vanessa MIERMON à compter du 5 septembre 2025,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Considérant qu'à la suite de la cessation de la délégation de fonction à Mme Vanessa MIERMON, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de Mme Vanessa MIERMON dans ses fonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de mettre fin aux fonctions d'adjoint au maire de Mme Vanessa MIERMON
- **Précise** que cette cessation interviendra au 6 octobre 2025.
- **Décide** de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire qui occupera dans l'ordre du tableau, le même rang qu'occupait précédemment Mme Vanessa MIERMON
- **Procède** à l'élection du nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 Octobre 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

